

Commission foot animation
Réunion du 24 Mai 2024

Participants : Angélique Dantin, Julie Ternisien, Aurélien Defossez, Gregory Plevvert, Mickael Sellier, Antonio Dos Santos

Absents excusés : Ms. Aurélien Hamel, Ludovic Fialkowki, Jacques Corroyer, Bruno Godin, Emmanuel Boissier

Ordre du jour

Suivi absence U9, point arrêté au 13 avril 2024

Suivi absence U11, point arrêté au 13 avril 2024

Préparation JND

Extrait du règlement Foot Animation, Article 7 :

1- Nombre d'équipes

Les clubs participant aux championnats de district seniors doivent satisfaire aux obligations en engageant et en terminant le championnat avec un nombre d'équipes selon leur niveau de compétition de la manière suivante :

a) club évoluant en D1 doit présenter 4 équipes : 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes (masculin ou féminin) au moins

b) club évoluant en D2 doit présenter 4 équipes : 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes (masculin ou féminin) au moins

c) club évoluant en D3 doit présenter 3 équipes : 1 équipe senior et 2 équipes de jeunes (masculin ou féminin) au moins

d) club évoluant en D4 doit présenter 2 équipes : 1 équipe senior et 1 équipe de jeune (masculin ou féminin) au moins

2 -Définition des équipes

Sont considérées comme équipes de jeunes, les catégories U10 à U19 pour les garçons comme pour les filles, tant en foot réduit (foot à 8) qu'en foot à 11.

** Pour la D3 et la D4, seront considérées comme « équipe de jeunes » les équipes U9 et U9F sous conditions :*

- Avoir 5 licenciés dans la catégorie (U8, U8F, U9 ou U9F)*
- Ne pas être en entente*
- Avoir participé à 80% des plateaux minimum*

• Obligation de participer aux rassemblements (Rentrée du Foot, Journée Nationale du Foot à 5 et festival U11)

• Il est précisé que si les feuilles de plateaux ne sont pas transmises, cela sera considéré comme une absence au plateau.

Toute équipe de jeunes doit aller au bout de son championnat ou plateau sans avoir été déclarée en forfait général.

Cas en U11 Extrait de l'article 3 de l'Annexe 8 des Règlements Particuliers de la LFHF précise que :

« Quatre forfaits d'une équipe de jeunes ou féminines entraînent le forfait général de cette équipe ainsi que celui de toutes les équipes inférieures dans la même catégorie », et de confirmer qu'en foot animation, dont les U11 font partie, il n'est pas formalisé de Forfait général pour permettre aux enfants de jouer lorsqu'ils le peuvent. Ce qui ne prive logiquement pas les commissions de l'application des règlements. »

Absence U9 et U11 : Annexe 1

Certaines absences sont comptabilisées par un manque d'information dans l'outil FAL, manque de feuille de plateau ou manque de feuille de présence.

Ce manque d'information dans l'outil peut porter préjudice aux équipes ayant participé aux plateaux mais non comptabilisé par le club organisateur.

Comme déjà indiqué, il est primordial de prendre une photo de la feuille de plateau pour pouvoir justifier au cas où le club recevant ne mettrait pas à jour l'outil FAL.

Vous trouverez en annexe un état actuel du taux de participation des équipes U9 par secteur et des équipes U11.

Il y a eu 7 plateaux officiels où la présence des équipes était obligatoire.

Les plateaux programmés en plus pendant les périodes de vacances ne rentrent pas dans le calcul du taux.

Les clubs en écart sont identifiés en dernière colonne en « **KO** » pour une participation inférieure ou égale à 56 % à la date du 13 avril. Sachant qu'il restera 3 journées de participation dans ces 2 catégories.

Décision : En application du règlement du Foot Animation, article 7, les présences et absences des équipes U9 et U11 seront comptabilisées en fin de saison afin de répondre sur les obligations des clubs précisés sur l'article 12 du règlement des championnats Seniors.

Les clubs en infraction sur l'absence de feuille de plateau ou feuille de présence non excusé seront sanctionnés conformément au barème en vigueur du DSF.

JND U7 du 1 juin et U9 du 8 juin 2024 : Annexes 2 et 3

Vous trouverez en annexe 2 et 3 la répartition des équipes par lieu d'organisation.

Il est demandé à chaque correspondant présent :

- D'organiser le plateau sous forme festifoot,
- De réceptionner les Pitches et les cadeaux à distribuer à chaque équipe. (A prendre au district)
- De contrôler des équipes et clubs présents par le recueil des feuilles de licence.

Chaque responsable de secteur sera chargé de les recueillir afin de mettre à jour le fichier de présence.

- De recenser le nombre de joueurs et joueuses présents

Il est rappelé que cette journée est obligatoire et que chaque club non présent aura une amende de 50 €.

Il est rappelé que tant que l'outil FAL ne permettra pas d'avoir des extractions, il est primordial de tenir un pointage au fur et à mesure des présences des équipes. Egalement de relancer régulièrement les clubs pour absence de feuille de plateau.

Un point sera fait en fin de saison sur les équipes non excusées et le manque de feuille de plateau, le tout transmis au président de la commission et au district. Un PV sera fait en fin de saison pour notifier les clubs en infraction.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président : Mr Antonio DOS SANTOS

Le Secrétaire de séance : Mr Mickael SELLIER

Le Président commission Foot Animation

Antonio DOS SANTOS

Antonio Dos Santos